



Swissgames – Castelver 4 – 1255 Veyrier - CH

REGLEMENT DU CONCOURS

Introduction :

Hurrican, éditeur de Mr. Jack organise un jeu-concours à l'occasion de la sortie de l'extension du jeu Mr. Jack prévue pour le salon d'Essen 2007.

Article 1 : Objet

Les participants doivent proposer un nouveau « personnage avec pouvoir spécial ». Le nom du personnage peut être suggéré. Ce nouveau personnage fera partie de l'extension de Mr. Jack.

Article 2 : Inscription et participation

La participation au jeu-concours est gratuite, sans obligation d'achat, ouverte à toute personne physique, quelle que soit leur âge ou leur pays d'origine, à l'exclusion du personnel de Hurrican, des auteurs du jeu, et des membres de leur famille.

Si des personnes mineures participent, le jeu se fait sous la responsabilité du représentant légal pouvant justifier de l'autorité parentale. La participation est limitée à une seule participation par foyer (même nom, même adresse).

Toute fraude sur ces points entraîne l'invalidation du candidat.

Article 3 : Calendrier

Les propositions doivent être envoyées durant la période du 1^{er} avril 2007 au 30 avril 2007 date de réception, par mail uniquement, à l'adresse suivante mr.jack@swissgames.net, en français ou en anglais.

Seules les propositions reçues durant cette période en français ou en anglais seront examinées.

Article 4 : Jury – Choix du vainqueur

Le jury est composé des deux auteurs de Mr. Jack, soit Bruno Cathala et Ludovic Maublanc.

Le vainqueur sera déterminé sur des critères d'originalité du pouvoir spécial du personnage, de compatibilité avec les personnages existants dans le jeu de base, et de respect de la thématique du jeu. Le nom du personnage sera déterminé en collaboration avec les auteurs.

Dans le cas où le personnage choisi a été proposé par plusieurs participants, le gagnant sera le premier à l'avoir proposé. Date d'envoi du mail faisant foi.

Important :

En plus du personnage choisi au terme de ce concours, trois autres personnages ont d'ores et déjà été créés par les auteurs. (*L'extension comptera donc quatre nouveaux personnages.*)

Pour garantir l'antériorité de ces trois personnages, et pour éviter des querelles sur d'éventuelles similitudes, ces personnages ont été déposés auprès du site www.trictrac.net.

Article 5 : Résultat

Le résultat du concours sera annoncé le 6 mai 2007 lors de la rencontre suisse des auteurs de jeux à La Tour de Peilz (Suisse).

Vous trouverez aussi les résultats dès le 7 mai 2007 sur le site : www.hurricangames.com

Article 6 : Prix

Le personnage sera publié dans l'extension.

Le personnage prendra les traits du visage du gagnant sous forme de caricature.

De plus, le gagnant recevra trois boîtes de base et trois extensions dédiées par l'illustrateur et les deux auteurs.

Article 7 : Informations générales

La participation au jeu-concours implique l'acceptation par les candidats de toutes les clauses du présent règlement. Toutes difficultés quant à l'application du règlement feront l'objet d'une interprétation souveraine des organisateurs. Hurrican se réserve le droit d'écourter, de modifier ou d'annuler le concours s'il estime que les circonstances l'exigent.

Du fait de l'acceptation de leurs prix, les participants autorisent Hurrican à utiliser leur nom, prénom, et leur contribution, sans réserve ni restriction aucune, sans que cela ne confère un droit ou ne donne lieu à une rémunération ou un avantage quelconque; tout particulièrement, la publication du personnage proposé par le gagnant ne donne pas lieu à la perception de royalties.

Aucune correspondance ne sera échangée sur les termes du concours pendant la période du 1^{er} avril au 30 avril 2007 ni ultérieurement entre les organisateurs et les participants.

Genève, le 29 mars 2007